



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,
tenue à la salle du conseil de Saint-Gilles, ce 8 juillet 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Michel Flamand	Siège # 4 Mme Carole Dubois
Siège # 2 M. Bruno Montminy	Siège # 5 Démissionnaire
Siège # 3 Mme Huguette Robitaille	Siège # 6 M. Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- Ouverture de la séance

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2013-07
156

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 - Adoption de l'ordre du jour

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption du règlement d'emprunt 465-13 de 465,375.00 \$
- 4 - Adoption - Règlement 464-13 sur les nuisances
- 5 - Période de questions
- 6 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Huguette Robitaille

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-07
157**

03.00 - Adoption du règlement d'emprunt 465-13 de 465,375.00 \$

3.00 - Adoption du règlement d'emprunt 465-13 pour des travaux de voirie

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière est régie par le Code municipal du Québec, c. C-27.1

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière doit faire des travaux de voirie sur les rues et les rangs Saint-Pierre Sud, du Moulin, route Têtu, Boisé, Bosquet et des Industries ainsi que des travaux de dragage au Lac François et la phase (1) du projet de dépôt à neige;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il sera requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 465,375.00 \$, remboursable sur une période de 15 ans;

Attendu qu'un, avis de motion a été donné le 2 juillet 2013;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le règlement 465-13 décrétant un emprunt de 465,375.00 \$ sur les rues et les rangs Saint-Pierre Sud, du Moulin, route Têtu, Boisé, Bosquet et des Industries ainsi que des travaux de dragage au Lac François et la phase (1) du projet de dépôt à neige et une dépense de 611,295.00 \$ pour l'ensemble des travaux;

Attendu que, le règlement 465-13 abroge le règlement 463-13;

En conséquence, sur proposition de Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

Que le règlement portant le numéro 465-13, soit adopté à la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-07
158**

04.00 - Adoption - Règlement 464-13 sur les nuisances

4.00 - Adoption du règlement d'emprunt 464-13 relatif aux nuisances

Attendu que, le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

Attendu que, le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Attendu qu'un, avis de motion a été donné le 2 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par Robert Samson, appuyé par Bruno Montminy

D'abroger le règlement 449-12 et adopté le règlement 464-13.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - Période de questions

6- PÉRIODE DE QUESTIONS :

07 - Clôture et levée de la séance

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois que cette séance extraordinaire soit levée à 08h54.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / Secrétaire-trésorière